

Le plan graphique est donné à titre indicatif et n'engage ni la responsabilité de l'urbanisme - source : MARSIS (septembre 2000) et M&S-Toppo (juin 2003)

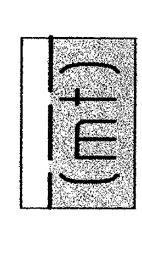
LEGENDE

- Limite communale
- Limite de zone ou secteur
- Espace boisé classé à conserver ou à créer
- Plantation à réaliser
- Emplacement réservé
- Marge de recul (Art L111-14)

Les zones à risques, inondation et mouvements de terrain sont indiquées à titre d'information, il convient de se reporter aux documents en vigueur joints en annexe au présent document



Zone exposée à des risques d'inondation et soumise à des dispositions spéciales



Zone exposée à des risques de mouvements de terrain et soumise à des dispositions spéciales

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE METZ-MÉTROPOLE COMMUNE DE JUSSY - 552 -	DOCUMENT GRAPHIQUE 1/2 PLAN GÉNÉRAL Echelle: 1/5000 Edition du document: 14-12-2007	PROCÉDURE EN COURS Modification n°1 Approbation par DCM du 14-12-2007
--	---	--

**PLU**  
AGURAM